

Compagnes de cellule

À l'origine, hommes, femmes et enfants partagent les mêmes geôles en attendant leur procès. Au XVII^e siècle, les deux sexes sont peu à peu séparés, avec des quartiers réservés aux détenues puis, en 1789, le premier établissement entièrement féminin.

PAR FRANCK SÉNATEUR

Sous l'ancien régime, la prison, qui n'est qu'un lieu de passage en attendant l'exécution de la peine, se présente généralement comme un «dépôt» où les condamnés, hommes, femmes et enfants cohabitent pêle-mêle. Si les conditions matérielles le permettent et principalement pour éviter le commerce de la chair, les deux sexes sont séparés mais, dans la réalité, l'espace carcéral est essentiellement partagé en fonction des revenus de chacun. Les femmes, dont les délits majoritaires sont le vol et la prostitution, souvent issues des couches sociales les plus basses, ne bénéficient donc d'aucune distinction. D'autres motifs d'inculpation tels que la sorcellerie, le meurtre, les infanticides ou les dettes expliquent leur nombre, alors relativement important au sein des prisons du royaume.

Sous l'impulsion de philanthropes et hygiénistes comme Malesherbes, le XVII^e siècle attribue des espaces entiers aux femmes détenues; ainsi à la Conciergerie de Paris, on trouve la cour des femmes et une infirmerie dédiée, puis une partie spécifique, construite en 1782. Tout comme à la maison de la force de la Salpêtrière servant à enfermer les femmes «débauchées», mais aussi les condamnées, au sein de quatre quartiers: le commun, la correction, la grande force et la prison proprement dite. Mais il faut attendre 1789 pour que le premier établissement totalement réservé aux femmes n'apparaisse, non sous la forme d'une austère abbaye mais d'une ancienne pension «la maison Ripaille» à Versailles, destinée à

accueillir avant tout des prostituées. Elle deviendra «maison d'arrêt pour femmes» sous la Restauration, puis «maison d'arrêt et de justice de Versailles» après son extension et la création d'un quartier cellulaire en 1860.

Préserver l'édifice social

Le personnel de garde est encore exclusivement masculin, mais peu à peu, à la suite de plusieurs affaires compromettantes allant jusqu'à des cas de grossesses de détenues, des femmes surveillantes vont prendre le relais, en particulier les sœurs de Saint-Joseph, puis de Marie-Joseph, le 31 janvier 1841. Issues d'une petite société de bienfaisance fondée par Charlotte Dupin (incarcérée sous la Terreur en 1793), ces congrégations vont suppléer efficacement l'administration des prisons dans les soins, la surveillance des

prisonnières, puis en logeant les sœurs au sein même des prisons... Rédemptrice, la religion devient, avec le travail, un élément fondamental dans l'organisation de la vie carcérale. Cela s'explique d'autant plus par la place morale que l'on attribue alors à la femme, mère et garante des valeurs du foyer, dont la «déviance» pourrait mettre en danger tout l'édifice social. On parle alors «d'éducation pénitentiaire», susceptible de permettre à la «femme déviante» de retrouver sa «pudeur» et sa «probité», alternant moralisation et redressement. Ainsi, la création de prisons spécifiquement féminines n'est pas l'apanage de la Révolution et du Code pénal de 1791, mais tient plutôt d'une évolution du statut des femmes, et de leur prise en charge au sein d'une société patriarcale.

Au XIX^e siècle, un certain nombre d'établissements spécifiques vont suivre – prison Saint-Lazare à Paris (acquise en 1811), Cadillac (Gironde), Haguenau (Bas-Rhin) et Doullens (Somme) –, répartis selon des considérations juridico-géographiques. Ce n'est qu'en 1850 sous Napoléon III que la maison centrale de Rennes devient le premier lieu d'internement pour femmes et ce jusqu'à nos jours... 



Pétroleuses Les communardes, dont Louise Michel (2^e en partant de la dr.) sont détenues à la prison des Chantiers de Versailles, un des quelques établissements réservés aux femmes au XIX^e s. Prison des Chantiers, le 15 août 1871, photomontage d'E. Appert.